



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 120333

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions d'exonération de redevance audiovisuelle, notamment pour les personnes âgées, dont certains centres des impôts sont amenés à considérer que la redevance audiovisuelle est due, dès lors que leurs enfants travaillent, alors même qu'ils ne sont pas propriétaires de la télévision, mais qu'ils font une déclaration de revenus séparée de leurs parents. Il lui demande donc de lui préciser les textes en vigueur en matière d'exonération de redevance pour les redevables de plus de soixante ans.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120333

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2560